

Québec, le 23 février 2011

Monsieur Jean-Marc Fournier  
Leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 25 novembre 2010, le député de Beauharnois, M. Guy Leclair, ainsi que le député de Mercier, M. Amir Khadir, ont déposé deux pétitions dénonçant le conflit de travail ayant cours au Journal de Montréal et les dispositions anti-briseurs de grève actuelles. Ces pétitions ont été signées par 6 238 et 6 260 citoyens et citoyennes.

De plus, le 8 décembre 2010, le député de Beauharnois a déposé une autre pétition sur le même sujet. Celle-ci était signée par 22 citoyens et citoyennes.

Par ces pétitions, les signataires pressent le gouvernement du Québec « de moderniser les dispositions anti-briseurs de grève ».

Vous n'êtes pas sans savoir que le 22 septembre dernier, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité une motion demandant au gouvernement « d'étudier la possibilité de moderniser le Code du travail, particulièrement en ce qui concerne les dispositions anti-briseurs de grève, afin notamment de tenir compte de l'impact des nouvelles technologies ». À cette fin, j'ai mandaté le personnel du ministère du Travail pour analyser ces dispositions. Il est évident qu'un examen de ce type doit se faire de façon rigoureuse et le gouvernement doit prendre le temps nécessaire pour y parvenir.

Cette réflexion sera également influencée par les témoignages effectués, les 1<sup>er</sup> et 2 février derniers, devant la Commission de l'économie et du travail, qui se penchait alors sur la modernisation des dispositions anti-briseurs de grève.

Quant au conflit en cours au Journal de Montréal, je tiens à vous rappeler que le 6 août 2010, mon prédécesseur, M. Sam Hamad, a nommé M. Jean Poirier à titre de médiateur spécial dans ce dossier. Des séances de médiation se sont tenues et le mandat de ce médiateur spécial est toujours actif. Comme il s'agit d'un conflit de nature privée, la négociation est la voie privilégiée pour en arriver à un règlement entre les parties. Le conflit va trouver un dénouement à la table de négociations, nulle part ailleurs.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Lise Thériault